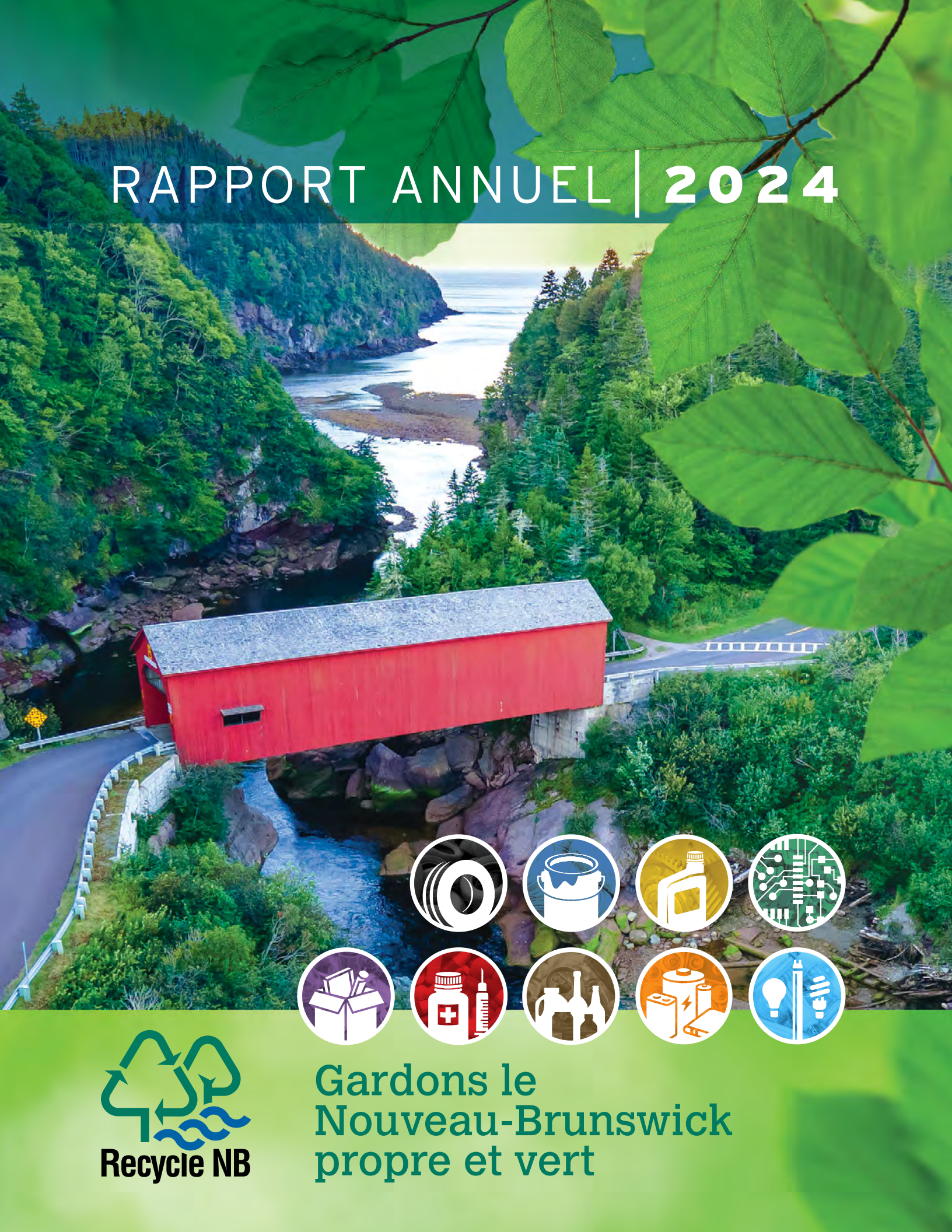


RAPPORT ANNUEL | 2024



Gardons le
Nouveau-Brunswick
propre et vert



Fort Beauséjour, Aulac, N.-B.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre.....	5
Vision, mission, rôle	5
Message du président.....	6
Défis et possibilités.....	7
Programme d'intendance des pneus	8
Programme d'écologisation de la peinture.....	10
Programme de récupération de l'huile et du glycol.....	12
Programme d'écologisation des déchets électroniques.....	14
Programme de recyclage des emballages et des produits de papier.....	16
Programme d'écologisation des produits pharmaceutiques et des objets médicaux pointus ou tranchants.....	18
Programme de récupération des récipients à boisson	20
Éducation et sensibilisation du public.....	22
Gouvernance de la Commission.....	23
Composition et structure.....	23
Membres de la Commission et mandats.....	24
Réunions de la Commission.....	24
Présence aux réunions	24
Comité de direction	25
Comité des finances et de la vérification (audit).....	25
Comités consultatifs de l'industrie	26
Programme d'intendance des pneus	26
Programme d'écologisation de la peinture	26
Programme de récupération de l'huile et du glycol	27
Programme d'écologisation des déchets électroniques	27
Programme d'écologisation des produits pharmaceutiques et des objets médicaux pointus ou tranchants	28
Programme de récupération des récipients à boisson	28
Rapport du plan d'affaires 2024 de Recycle NB soumis en vertu de la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i>	29
Rapport des auditeurs indépendants.....	32

Image de la couverture : Parc national Fundy, N.-B.

2024

Gardons le Nouveau-Brunswick propre et vert
pour les générations à venir



1 479 127 PNEUS RECUEILLIS



280 564 LITRES DE PEINTURE RECUEILLIE



3 819 783 LITRES D'HUILE ET 186 727 LITRES
DE GLYCOL RECUEILLIS



962 TONNES DE DÉCHETS ÉLECTRONIQUES
RECUEILLIS



10 233 TONNES D'EMBALLAGES ET DE PRODUITS
DE PAPIER RECUEILLIS



7 661 KILOS DE DÉCHETS PHARMACEUTIQUES
ET 11 754 KILOS D'OBJETS MÉDICAUX POINTUS OU
TRANCHANTS RECUEILLIS



310 584 548 RÉCIPIENTS À BOISSON RECUEILLIS



PLAN D'ÉCOLOGISATION DES PILES EN
COURS D'ÉLABORATION



PLAN D'ÉCOLOGISATION DES LAMPES (AMPOULES)
ENCOURS D'ÉLABORATION

LETTRE AU MINISTRE

L'honorable Gilles LePage
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Monsieur le Ministre,

Au nom de la Commission et du personnel, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de 2024 de Recycle NB. Le rapport est présenté en vertu du *Règlement sur les matières désignées 2024-37* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*.



Président, Recycle NB

RECYCLE NB EN BREF

VISION

Veiller à la gestion durable et respectueuse de l'environnement de tous les déchets au Nouveau-Brunswick.

MISSION

Gérer les programmes de réduction des déchets pour les matières désignées et exercer une intendance environnementale au Nouveau-Brunswick.

RÔLE

Faire en sorte que les matières désignées par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique soient gérées d'une façon qui veille à un environnement propre et sain.

GARDONS LE NOUVEAU-BRUNSWICK PROPRE ET VERT

Recycle NB est un organisme unique, de portée provinciale qui œuvre avec des partenaires de l'industrie afin de vous faciliter la tâche de recycler leurs produits. Nous voulons réduire la quantité de déchets et de sous-produits toxiques et veiller à ce que les matières utiles soient réutilisées. Nous voulons faire en sorte que vous, vos enfants et vos petits-enfants soyez assurés d'un environnement durable pour des générations à venir.

2024: UNE ANNÉE DE TRANSFORMATION

JETER LES BASES D'UN AVENIR DURABLE

C'est avec une grande fierté que je présente le rapport annuel 2024 de Recycle NB. Le rapport de cette année reflète à la fois les défis auxquels nous avons fait face et les progrès importants que nous avons réalisés dans la prestation de programmes de gestion des déchets qui répondent aux besoins changeants des Néo-Brunswickois.

L'année 2024 a été une année charnière de transformation. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a apporté des modifications importantes au *Règlement sur les matières désignées* en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, dans le but de moderniser la terminologie, de préciser les définitions et d'harmoniser les exigences des programmes. Parmi les changements les plus importants, notons les suivants :

- Une nouvelle définition pour les producteurs.
- L'introduction de programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les piles et les lampes.
- L'élargissement des programmes relatifs aux déchets électroniques, et à l'huile et au glycol afin d'y inclure des produits supplémentaires.

Ces mises à jour signifient qu'à partir de 2026, les Néo-Brunswickois pourront recycler des articles tels que des micro-ondes, des fers à repasser et d'autres petits appareils, ainsi que du nettoyeur pour freins, des contenants de liquide d'échappement diesel (DEF) et des contenants d'huile et de glycol d'une capacité maximale de 250 litres - une augmentation importante par rapport à la limite précédente de 50 litres. Un aperçu détaillé de ces changements réglementaires est disponible dans la section Défis et opportunités à la page 7.

La plupart des programmes relatifs aux matières désignées ont obtenu de bons résultats en 2024. Notamment :

- Le programme des produits pharmaceutiques et des objets médicaux pointus ou tranchants a été lancé avec 200 points de collecte dans la province, couvrant 84,7 % des pharmacies disponibles.
- Le programme de récipients à boisson est passé au modèle REP et a atteint un taux de récupération impressionnant de 83,6 %, récupérant plus de 310 millions de récipients en seulement neuf mois.

Nous avons également achevé la deuxième phase du programme de recyclage des emballages et des produits de papier, étendant le service de collecte à environ 300 000 ménages, y compris ceux



de 11 communautés des Premières nations. En outre, 44 centres de remboursement acceptent désormais les matières qui ne sont pas collectées en bordure de route, telles que les pots en verre, les plastiques souples et le polystyrène blanc.

Une autre étape importante en 2024 a été la nomination de notre nouveau directeur général, Timothy LeBlanc. Tim apporte une vaste expérience acquise au Secrétariat du changement climatique, où il a dirigé la mise en œuvre du Plan d'action du Nouveau-Brunswick en matière de changement climatique. Ses longs états de service au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, y compris son leadership dans l'élaboration du programme de REP pour les emballages et les produits de papier, font de lui un atout précieux pour notre équipe.

Remerciements

J'aimerais remercier sincèrement mes collègues commissaires pour leur dévouement, leur travail acharné, leur souci d'innover et leur engagement envers l'excellence. Votre esprit de collaboration et votre perspicacité nous permet de prendre des décisions stratégiques éclairées dans le cadre de la gestion des programmes relatifs aux matières désignées.

À la population du Nouveau-Brunswick, merci. Vos efforts pour trier, rincer, aplatir et retourner les matières recyclables témoignent d'un engagement commun en faveur de la protection de notre environnement. Vos actions concrètes sont importantes.

J'attends avec enthousiasme de voir ce que nous accomplirons ensemble en 2025.

Erik Matchett, président, Recycle NB

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

La modernisation est essentielle

Les modifications apportées au *Règlement sur les matières désignées* visent à améliorer les programmes de REP

En tant que gardiens de l'environnement, nous savons que le recyclage permet de réduire les déchets et de préserver nos ressources naturelles, de prolonger la durée de vie de nos décharges et de réduire l'impact sur l'air, la terre et l'eau. C'est l'une des choses les plus importantes que nous puissions faire pour protéger notre environnement.

C'est pourquoi Recycle NB s'efforce chaque année de mettre au défi les organismes de responsabilité des producteurs afin de créer des programmes qui permettent aux Néo-Brunswickois de retourner facilement les matières désignées afin qu'elles soient gérées de façon responsable. Comme le précise le *Règlement sur les matières désignées* dans le cadre de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, les organismes de responsabilité des producteurs sont tenus de décrire les émissions de gaz à effet de serre générées par leurs programmes et d'indiquer comment elles peuvent être réduites. Les organismes de responsabilité des producteurs doivent également décrire la manière dont les produits sont repensés pour faciliter leur réutilisation ou leur recyclage. Ces directives constituent un élément important du cadre de l'économie circulaire, qui vise à maintenir les produits en usage le plus longtemps possible afin de réduire l'impact environnemental.

À cette fin, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a achevé la modernisation du *Règlement sur les matières désignées* en 2024 dans le but de rationaliser les définitions et d'uniformiser les exigences des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) au Nouveau-Brunswick. Le changement le plus notable est une nouvelle définition des producteurs qui attribue la

responsabilité de la gestion des matières désignées à la source - c'est-à-dire à ceux qui produisent et fabriquent les matières désignées par opposition à ceux qui les vendent. Cela correspond mieux à l'intention réelle du modèle REP, ainsi qu'aux principes fondamentaux de l'économie circulaire.

Outre les modifications susmentionnées, deux nouveaux programmes ont été ajoutés au *Règlement sur les matières désignées* en 2024 - les piles et les lampes (ampoules) - qui devraient être lancés en 2026. Ces matériaux présentent un risque important pour l'environnement et le public, car ils peuvent laisser échapper des produits chimiques toxiques ou provoquer des incendies et des blessures. Des programmes de recyclage organisés permettront aux Néo-Brunswickois de rapporter ces articles en toute sécurité tout en garantissant qu'ils sont gérés correctement.

Un autre changement important apporté au *Règlement sur les matières désignées* en 2024 a été l'élargissement de la liste des produits visés par l'obligation de recycler dans la section électronique pour inclure les petits appareils de cuisson de comptoir (grille-pain et cafetières), les micro-ondes de comptoir, les fers à repasser, les appareils de soins personnels (fers à friser) et les aspirateurs. D'autres matériaux ont également été ajoutés au programme relatif à l'huile et au glycol, notamment des contenants d'une capacité maximale de 250 litres, des nettoyeurs pour freins et des contenants de liquide d'échappement diesel (DEF). Les Néo-Brunswickois pourront rapporter ces articles à un centre de collecte à partir de 2026.



Deux nouveaux programmes pour les piles et les lampes (ampoules) ont été ajoutés au *Règlement sur les matières désignées* en 2024.



PROGRAMME D'INTENDANCE DES PNEUS

Perspective historique

Recycle Nouveau-Brunswick a été établi en 2008 en vertu du *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin de superviser et de gérer le programme d'intendance des pneus de la province. Grâce à ce programme, les consommateurs du Nouveau-Brunswick peuvent retourner leurs pneus usés en les déposant à n'importe lequel des détaillants de pneus dans la province.

Les pneus sont recueillis et traités à la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC) sise à Minto. La TRACC transforme 100 % de ces pneus en nouveaux produits à base de caoutchouc, par exemple, des revêtements de sol pour les terrains de jeux et des tapis de sol pour le bétail.



Faits saillants du programme

Au cours de l'année écoulée, la TRACC a continué à moderniser ses installations, à rechercher des débouchés pour les pneus recyclés et à nouer des relations dans l'industrie du recyclage des pneus. Elle a élargi son parc interne de véhicules de collecte pour y inclure trois camions à chargement arrière, et s'est associée à des entreprises connexes pour pouvoir collecter la majorité des pneus usagés à l'aide de ses propres véhicules. Elle continue de faire appel à des services de collecte sous contrat dans le nord de la province.

Promat reste un client important de la TRACC, qui utilise toute la poudrette produite pour fabriquer des tapis pour le bétail. Les plans pour 2025 comprendront une ligne de fabrication de poudrette améliorée et un investissement dans le nettoyage de l'acier pour s'assurer que tous les aspects des pneus usagés sont recyclés. La TRACC prévoit que le nouveau système sera pleinement opérationnel d'ici la fin de l'année 2025.

Ventes de pneus en 2024

Le programme d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick est autosuffisant. Les consommateurs paient un droit de recyclage à l'achat de pneus neufs de même que pour les pneus usagés d'une voiture importée au Nouveau-Brunswick. Les détaillants remettent ces écofrais à Recycle NB, qui à son tour finance les activités de collecte, de transport et de recyclage des pneus hors d'usage. Le Nouveau-Brunswick compte environ 700 détaillants de pneus.

Pneus vendus (en équivalents de pneu de passager - EPP) :
1 477 698 en 2024
(1 420 543 EPP en 2023)

Collecte de pneus

Recycle NB surveille attentivement la collecte de pneus au Nouveau-Brunswick pour s'assurer d'un taux de récupération de 100 %.

Pneus recueillis (en équivalents de pneu de passager - EPP) :
1 479 127 en 2024
(1 243 670 EPP en 2023)

***Taux de récupération des pneus : 100,01 % (87,6 % en 2023)**



ANNÉE	2020	2021	2022	2023	2024
Pneus vendus*	1 334 389	1 383 113	1 464 988	1 420 543	1 477 698
Pneus recueillis*	1 185 521	1 512 950	1 508 013	1 243 670	1 479 127
Taux de récupération	88,8 %	109,4 %	102,9 %	87,6 %	100,01 %

* Exprimé en équivalents de pneu de passager (EPP), où 1 EPP représente environ 10 kg.

Système de traitement des pneus

En vertu du système de redevances établi entre la TRACC et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les coûts de traitement des pneus hors d'usage sont payés une fois que les pneus récupérés sont comptabilisés dans les stocks de la TRACC. Les avantages d'un tel système sont entre autres de réduire les frais d'administration et la fréquence de vérification des stocks.

Conformité

Recycle NB est chargée de veiller à ce que le programme d'intendance des pneus réponde aux besoins des détaillants et des consommateurs. En 2024, nous avons réalisé 37 audits auprès de détaillants sélectionnés au hasard. Vingt-six d'entre eux se sont révélés conformes, cinq ont atteint la conformité après un audit supplémentaire et un versement, cinq s'efforcent d'atteindre la conformité et un reste non conforme et a été renvoyé au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour un contrôle supplémentaire et l'application de la loi.

En tant que membre de l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus (ACARP), Recycle NB collabore avec d'autres provinces sur les meilleures pratiques afin de s'assurer que notre programme d'intendance des pneus soit aussi efficace que possible.



Les pneus usés sont recyclés en de nouveaux produits à la TRACC à Minto, au N.-B. Photos de Denis Duquette





PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE LA PEINTURE

Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1^{er} mai 2008, établissant ainsi le tout premier programme de responsabilité élargie des producteurs du Nouveau-Brunswick. Recycle NB est l'organisme chargé de surveiller le programme, lancé en 2009.

L'Association pour la gestion responsable des produits (AGRP) est l'organisme de responsabilité des producteurs chargé de représenter les propriétaires de marques au Nouveau-Brunswick. Elle a la responsabilité de mettre en œuvre un plan d'écologisation pour la collecte et la gestion de tous les produits réglementés dans le cadre du programme de d'écologisation de la peinture, en vertu du *Règlement sur les matières désignées*.

Réalisations en 2024

En 2024, l'AGRP a lancé une vaste campagne de marketing pour promouvoir le programme d'écologisation de la peinture du Nouveau-Brunswick. La campagne a généré environ 18,1 millions d'impressions, dont 2,2 millions provenant de publicités télévisées, 5,1 millions de plateformes numériques et plus de 10 millions d'impressions provenant de publicités sur les autobus. L'introduction d'Amazon Prime en tant que nouveau format de publicité numérique a constitué un point fort de la campagne, contribuant à en élargir la portée et l'engagement.

Le site Web de l'AGRP a enregistré 1 039 242 sessions en 2024, dont 19 735 visites en provenance du Nouveau-Brunswick. Les visites au localisateur de recyclage du Nouveau-Brunswick ont atteint 4 416, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente, ce qui indique que les résidents ont davantage l'intention de passer à l'action et de recycler leurs restes de peinture.

Grâce à ces efforts de marketing, la sensibilisation du public au programme reste élevée. L'AGRP a commandé une étude de consommation à une tierce partie en 2024, qui a révélé que 82 % de la population générale et 85 % des utilisateurs de peinture au Nouveau-Brunswick connaissent le programme de recyclage de la peinture.

Ventes de peinture

En 2024, les propriétaires de marques ont rapporté avoir vendu environ 4 992 437 litres de produits de peinture acceptés par le programme.

ESTIMATION DU VOLUME VENDU (LITRES) - COMPARAISON ANNUELLE

2024	4 992 437
2023	4 638 961
2022	4 941 453
2021	5 341 222
2020	5 410 127



Les restes de peinture sont préparés en vue du traitement pour en faire des produits de peinture recyclés aux installations de Laurentide Re/Sources de Richibucto, au N.-B. Photos de Denis Duquette

Collecte de peinture

Au 31 décembre 2024, le Nouveau-Brunswick disposait de 62 points de collecte acceptant les restes de peinture, leurs contenants, les teintures, vernis et aérosols pour le recyclage. Les points de collecte peuvent être des détaillants, des commissions de services régionaux et des centres de remboursement (bouteilles consignées). En tout en 2024, 280 564 litres de produits de peinture ont été recueillis.

Gestion des matières

En 2024, un total de 276 410 litres de produits de peinture a été traité. Le volume de peinture résiduelle traitée pour l'année ainsi que les méthodes de traitement sont présentés dans le tableau ci-dessous.



MÉTHODE	VOLUME (LITRES)	POURCENTAGE
Réutilisation (par le programme d'échange de peinture)	2 146	0,8 %
Recyclage	202 226	73,2 %
Récupération d'énergie	21 813	7,9 %
Enfouissement	50 225	18,2 %
Incinération	0	0 %
Total	276 410	100 %

Collecte et traitement de contenants en métal et de plastique

Le tableau ci-dessous montre la quantité de contenants en métal et en plastique que l'AGRP a recueillie et recyclée durant l'année, ainsi que la quantité qui sera traitée l'an prochain (reportée).

CONTENANTS RECUEILLIS ET RECYCLÉS (TONNES)			
TYPE DE CONTENANT	RECUEILLIS (TONNES)	RECYCLÉS (TONNES)	REPORTÉS (TONNES)
Métal*	62,8	62,8	0
Seaux en plastique (PEHD 2)	5,7	3,8	1,9
Contenants de peinture en plastique (polypropylène)	37,9	25,3	12,6
Total (tonnes)	106,4	91,9	14,5

* Le poids de métal des canettes de peinture en aérosol est calculé à l'aide d'un facteur de conversion de 35,5 kg par fût d'aérosol.

Conformité

Deux propriétaires de marques dans le cadre du programme d'écologisation de la peinture ont été jugés non conformes au *Règlement sur les matières désignées* en 2024 après avoir négligé de s'immatriculer auprès de Recycle NB. Les cas ont été résolus et les propriétaires de marques se sont maintenant conformés au règlement.





PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE L'HUILE ET DU GLYCOL

Perspective historique

En 2012, le gouvernement provincial modifiait le *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin d'y inclure l'huile, les contenants d'huile, les filtres à huile, le glycol et les contenants de glycol. Recycle NB est l'organisme chargé de superviser le Programme de responsabilité élargie des producteurs, lancé en 2014.

La Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique (UOMA Atlantique) est l'organisme de responsabilité des producteurs désigné pour agir au nom des propriétaires de marques au Nouveau-Brunswick. UOMA a la responsabilité de mettre en œuvre un plan d'écologisation pour la collecte et la gestion des produits désignés dans le cadre du programme de récupération de l'huile et du glycol en vertu du *Règlement sur les matières désignées*.

Réalisations en 2024

En 2024, UOMA Atlantique a géré la collecte et le recyclage de plus de 3,8 millions de litres d'huile usagée, de près d'un million de filtres à huile usagés et de plus de 340 000 kilogrammes de contenants d'huile et de glycol au Nouveau-Brunswick. Les résidents avaient accès à 181 points de dépôt pour l'huile et le glycol usagés. En outre, plus de 2 400 clients industriels, commerciaux et institutionnels qui génèrent de grandes quantités d'huile et de glycol usagés ont bénéficié d'une collecte gratuite.

UOMA Atlantique a continué à sensibiliser les résidents et les entreprises au programme en 2024 grâce à ses campagnes de sensibilisation à la télévision et en ligne au printemps et à l'automne. Le site Web d'UOMA Atlantique au Nouveau-Brunswick a enregistré plus de 36 000 utilisateurs, dont 2 700 utilisateurs du localisateur de points de collecte. UOMA Atlantique a également établi des liens directs avec les résidents et les entreprises lors de salons commerciaux et de salons à l'intention des consommateurs, ainsi qu'avec des organismes communautaires dans le cadre de séances d'information et de présentations. De plus, en 2024, UOMA Atlantique a lancé un programme d'infrastructures afin de s'assurer que les municipalités, les installations de traitement des déchets et les autres organismes producteurs disposent des installations adéquates pour collecter et stocker en toute sécurité les huiles et glycol usagés en vue de leur recyclage.

Ventes d'huile et de glycol

UOMA Atlantique a rapporté qu'en 2024, un total de 17 496 045 litres d'huile et de glycol ont été vendus au Nouveau-Brunswick, de même que 1 304 227 filtres à huile (unités) et 493 324 kilogrammes de contenants d'huile et de glycol.

Collecte d'huile et de glycol

UOMA Atlantique a rapporté qu'en 2024, un total de 10 529 471 litres d'huile usagée pouvait être récupéré. Environ 55 %, ou 5 733 297 litres d'huile usagée ont été récupérée pour usage dans de petites fournaies à l'huile approuvées, et 3 819 783 litres d'huile usagée ont été recueillis et acheminés dans des installations de recyclage. Cela représente un taux de récupération de 90,7 % en 2024, ce qui dépasse le taux de récupération fixé pour le programme, qui est de 75 %.



En 2024, un total de 979 280 litres de glycol pouvait être récupéré. UOMA Atlantique a recueilli 186 727 litres de glycol, et 262 727 litres supplémentaires ont été gérés par d'autres méthodes approuvées, ce qui représente un taux de récupération de 45,9 %. Ce taux est inférieur à l'objectif de 75 % fixé pour le programme.

UOMA Atlantique a recueilli 986 040 filtres à huile en 2024. Cela représente un taux de récupération de 75,6 % ce qui dépasse le taux de récupération fixé pour le programme, qui est de 75 %.

Au total, 406 301 kg de contenants d'huile pouvaient être récupérés au Nouveau-Brunswick en 2024. UOMA Atlantique a recueilli 326 908 kg de contenants, ce qui représente un taux de récupération de 80,5 %. Ce taux dépasse l'objectif du programme qui a été fixé à 75 %.

UOMA Atlantique a récupéré 16 407 kg de contenants de glycol en 2024. Cela représente un taux de récupération de 25 %, ce qui est inférieur à l'objectif de 75 % du programme.

Ventes et collecte des cinq produits en 2024

CONTENANTS RECUEILLIS ET RECYCLÉS (TONNES)

MATIÈRE	VENTES/DISTRIBUTION	RÉCUPÉRABLES	COLLECTE	POURCENTAGE	OBJECTIF FIXÉ
Huile	15 215 998 litres	10 529 471	3 819 783	90,7 %*	75 %
Glycol	2 280 047 litres	979 280	186 727	45,9 %*	75 %
Filtres à huile	1 304 227 unités	1 304 227	986 040	75,6 %	75 %
Contenants d'huile	427 686 kilogrammes	406 301	326 908	80,5 %	75 %
Contenants de glycol	65 638 kilogrammes	65 638	16 407	25 %	75 %

*En 2024, 5 733 297 litres d'huile et 262 727 litres de glycol ont été gérés par d'autres méthodes approuvées.

Gestion des matières

UOMA Atlantique vise à suivre les meilleures pratiques de l'industrie dans son approche du traitement des matières récupérées. Son objectif est d'obtenir les meilleurs résultats environnementaux pour le Nouveau-Brunswick en veillant à ce que les producteurs, les collecteurs et les transformateurs respectent des normes strictes en matière d'entreposage, de mesure et de qualité.

Quarante pour cent des huiles usagées collectées sont soumises à un traitement de nettoyage qui élimine les solides par filtration des particules ou par centrifugation, et l'eau et les « fractions légères » par traitement thermique. Cette huile recyclée est ensuite testée et vendue comme huile usagée raffinée.

Tous les filtres à huile usagés et les contenants d'aérosols traités sont recyclés pour leur contenu en métal. Les filtres sont broyés en blocs afin de réduire leur teneur en huile, puis envoyés à des fonderies pour être finalement recyclés en métal.

L'huile extraite des filtres est recyclée selon le même processus que les autres huiles usagées traitées. Les canettes aérosols sont dépressurisées, broyées et suivent le même parcours que les filtres à huile.

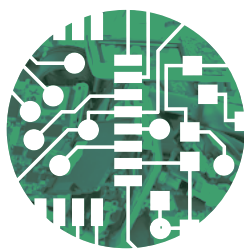
Les contenants en plastique d'huile usagée et de glycol sont compressés et mis en balles à Moncton, puis envoyés dans une installation hors de la province où ils sont broyés, décontaminés et transformés en granulés qui serviront de matière première. Ils sont ensuite transformés en d'autres produits tels que des tuyaux de drainage routiers et agricoles, des poubelles, des bordures de jardin, des matériaux de construction composites, etc.

Le glycol collecté est acheminé vers une installation située à l'extérieur de la province où il est traité par des procédés physiques chimiques, d'osmose inverse et d'absorption. Différents additifs sont ensuite ajoutés pour répondre aux exigences des clients, puis il est vendu comme glycol recyclé.

Conformité

En 2024, UOMA Atlantique a continué de mettre en œuvre les stratégies décrites dans un plan d'action pour l'aider à respecter ses exigences en vertu du *Règlement sur les matières désignées*. Recycle NB continuera de surveiller les progrès et le rendement de ce programme et s'engage à veiller à ce que les produits visés par le programme soient gérés de manière à garantir un environnement propre et sain.





PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES

Perspective historique

En 2015, le gouvernement provincial modifiait le *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin d'y inclure le recyclage des produits électroniques. Recycle NB agit en tant qu'organisme qui supervise le programme de responsabilité élargie des producteurs, lancé en 2017.

L'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) est l'organisme de responsabilité des producteurs mandaté pour représenter les propriétaires de marques au Nouveau-Brunswick. Il a le mandat de mettre en œuvre un plan d'écologisation pour la récupération et la gestion de tous les produits visés par le Règlement dans le cadre du programme d'écologisation des produits électroniques.



Réalisations en 2024

L'ARPE a indiqué que la visibilité du programme de gestion des produits électroniques atteignait 79 % en 2024, soit une augmentation par rapport aux 76 % de l'année précédente. Cela peut être attribué en partie à une stratégie de marketing annuelle qui comprend des publicités sur des plates-formes à large auditoire, telles que la télévision et la radio, ainsi que le marketing sur les moteurs de recherche et les publicités numériques géociblées.

L'ARPE a maintenu un réseau de 80 points de collecte dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick en 2024, malgré la fermeture de six centres de remboursement privés. Ces fermetures ont été compensées par l'ajout de six nouveaux lieux de dépôt, dont deux stations de transfert et deux décharges supplémentaires. Des audits ont été menés dans les 80 emplacements afin de garantir un accès sûr et facile aux résidents qui déposent des produits électroniques en fin de vie.

Enfin, l'ARPE a lancé un service « Réserver mon ramassage » en 2024, qui visait à rendre plus pratique pour les entreprises locales, les écoles et d'autres organisations la demande de ramassage des produits électroniques en fin de vie. En tout, 48 institutions ont demandé à bénéficier de ce service.

Ventes d'électroniques

En 2024, l'ARPE a signalé la vente de 1 298 702 produits électroniques au Nouveau-Brunswick. Cela comprenait les téléviseurs, systèmes audio-visuels ménagers, ordinateurs et ordinateurs portables, imprimantes et téléphones cellulaires.

Collecte d'électroniques

En 2024, l'ARPE a recueilli un poids total de 962 tonnes de produits électroniques au Nouveau-Brunswick, ce qui constitue une augmentation de 7,5% par rapport à 2023.

ANNÉE	TONNES
2024	962
2023	895
2022	983
2021	1 026
2020	971

Gestion des matières

Le Plan d'écologisation des produits électroniques permet de recycler sûrement et sécuritairement toutes les matières recueillies. Le poids total de produits électroniques désuets traités en 2024 était de 958 tonnes. Voici un portrait de la gestion des produits recueillis en 2024 :

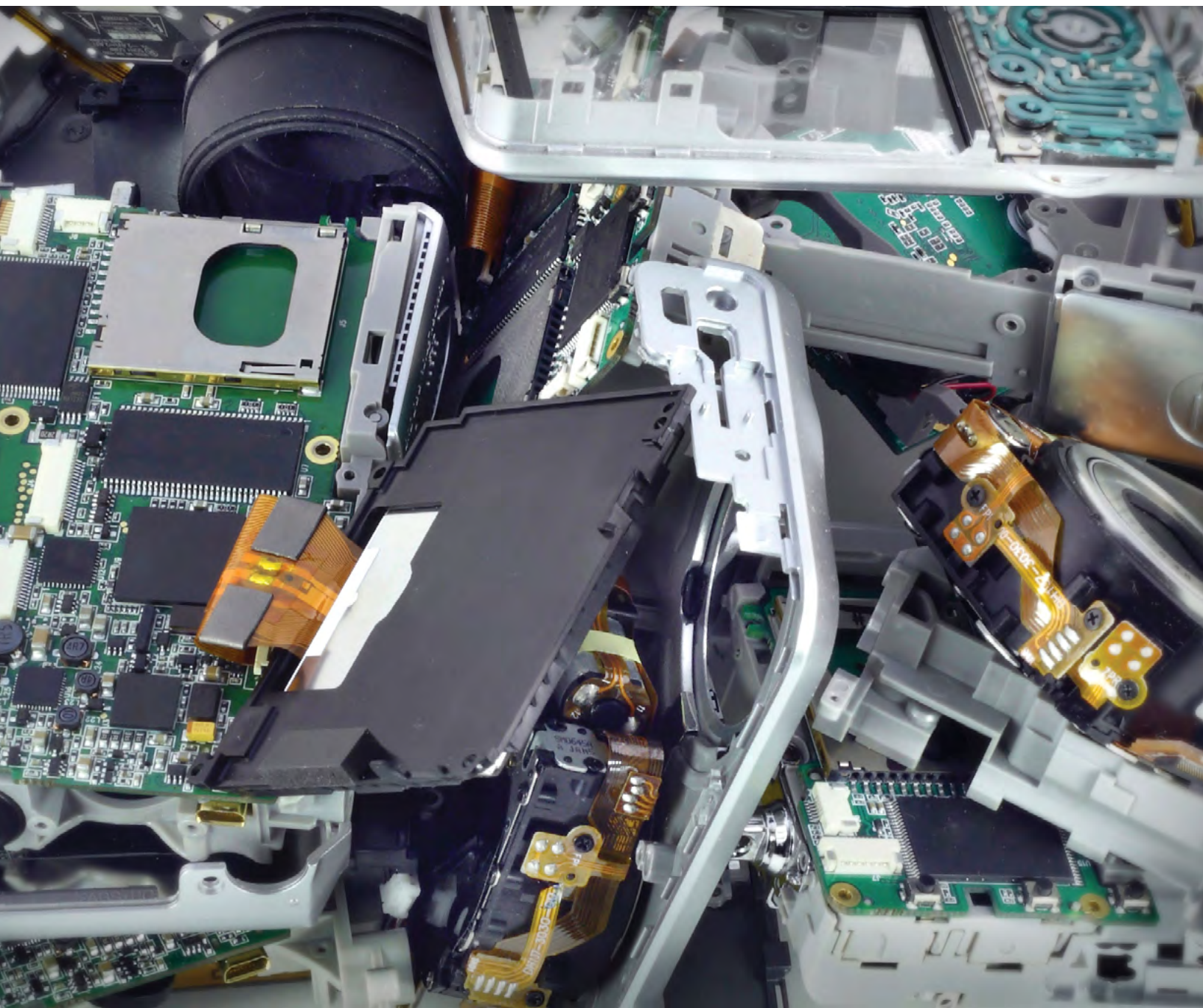
Matières récupérées	95,31 %
Énergie récupérée	0,79 %
Décharge / énergie récupérée	3,90 %
Total	100 %

Les problèmes concernaient notamment l'internalisation des coûts et le défaut de s'immatriculer auprès de Recycle Nouveau-Brunswick. Huit de ces cas ont été résolus et les producteurs se sont conformés. Un cas est resté ouvert à la fin de l'année, le producteur s'efforçant de se conformer.

Conformité

En 2024, neuf propriétaires de marques dans le cadre du programme de récupération de produits électronique ont été jugés non conformes au *Règlement sur les matières désignées*.

En 2024, l'ARPE devait mettre en œuvre des stratégies décrites dans un plan d'action pour l'aider à remplir ses obligations en vertu du *Règlement sur les matières désignées*. Recycle NB continuera de surveiller les progrès et le rendement de ce programme et s'engage à veiller à ce que les produits électroniques soient gérés d'une manière qui garantisse un environnement propre et sain.





PROGRAMME DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES ET DES PRODUITS DE PAPIER

Perspective historique

En 2021, le gouvernement provincial modifiait le *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin d'y inclure les emballages et les produits de papier. Recycle NB est l'organisme chargé de superviser le Programme de responsabilité élargie des producteurs, lancé en 2023.

Circular Materials Atlantique est l'organisme de responsabilité des producteurs désigné pour agir au nom des propriétaires de marques au Nouveau-Brunswick. Circular Materials Atlantique a la responsabilité de mettre en œuvre un plan d'écologisation pour la collecte et la gestion des produits désignés dans le cadre du programme de recyclage des emballages et des produits de papier, en vertu du *Règlement sur les matières désignées*.

Réalisations en 2024

Le système REP du Nouveau-Brunswick concernant les emballages et produits de papier a été entièrement mis en œuvre en 2024, avec un service de collecte en bordure de rue fourni à environ 300 000 ménages dans 94 communautés, dont 11 Premières nations. Le succès du programme est dû à des partenariats solides et à une expansion des opérations dans toute la province.

En collaboration avec le North Shore Mi'kmaq Tribal Council, Circular Materials Atlantique a contribué à la réussite de la transition des communautés des Premières nations participantes, en fournissant des services de sensibilisation et d'éducation adaptés à leur culture. L'organisation a également renforcé ses liens avec l'Association des recycleurs de l'Est et les centres de remboursement indépendants, établissant un

réseau de 44 points de dépôt pour améliorer l'accessibilité au recyclage dans toute la province.

L'établissement du centre de vérification à Southeast Eco360 à Berry Mills a constitué une autre étape importante du programme, fournissant des données essentielles pour suivre et évaluer le rendement du système. Circular Materials Atlantique a également conclu cinq accords avec des installations réceptrices et cinq accords avec des installations de préconditionnement afin de soutenir une gestion efficace des matériaux à l'échelle de la province.

Afin d'encourager la participation et de réduire la contamination, des campagnes d'éducation bilingues ont été lancées à l'échelle de la province, générant plus de 22 millions d'impressions pour promouvoir les matériaux admissibles. Ces campagnes ont été soutenues par des événements communautaires, des actions de sensibilisation multiculturelle et du matériel promotionnel et éducatif adapté.

Données au sujet de l'approvisionnement des emballages et des produits de papier

En raison de délais, les données relatives à l'approvisionnement des producteurs pour 2024 ne seront pas vérifiées avant le milieu de l'année 2025. Les données de 2024 seront communiquées dans le rapport annuel de 2025. Les données vérifiées pour 2023 montrent que les producteurs ont fourni environ 40 559 tonnes d'emballages, de produits semblables à des emballages et de produits de papier au marché du Nouveau-Brunswick.



ECO360, à Moncton, détourne chaque année des milliers de tonnes de matières recyclables de son site d'enfouissement. Photo par Denis Duquette

Données au sujet de l'approvisionnement des emballages et des produits de papier

MATIÈRE	PAPIER	PLASTIQUE RIGIDE	PLASTIQUE SOUPLE	MÉTAL	VERRE	TOTAL*
Données relatives à un approvisionnement approvisionnement réel des producteurs (année complète 2023) (tonnes)	24 007	7 426	3 740	2 422	2 963	40 559

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Collecte d'emballage et de produits de papier

Au total, 10 233 tonnes d'emballages et de produits de papier ont été collectées en 2024 auprès de toutes les sources admissibles, y compris la collecte sélective résidentielle en bordure de rue, les centres de remboursement et certaines écoles.

MATIÈRE	PAPIER	PLASTIQUE RIGIDE	PLASTIQUE SOUPLE	MÉTAL	VERRE	TOTAL*
Poids total collecté (tonnes)	7 590	1 311	344	499	489	10 233

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Collecte par les centres de remboursement

Certains produits d'emballage et de papier, y compris les plastiques souples, la mousse blanche de polystyrène, le carton pour boissons et le verre, ont été collectés dans 44 centres de remboursement au Nouveau-Brunswick. Au total, 454 tonnes de ces matériaux ont été collectées.

SOURCE	PAPIER	PLASTIQUE RIGIDE	PLASTIQUE SOUPLE	MÉTAL	VERRE	TOTAL (TONNES)*
Poids total collecté par les centres de remboursement (tonnes)	153	4	19	N/A	279	454

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Gestion des matières

Les matières désignées collectées et traitées en 2024 totalisent 10 233 tonnes. Ce nombre comprend les matériaux recyclés (7 383 tonnes), stockés (1 487 tonnes) et mis en décharge (1 362 tonnes).

TYPE D'ÉLIMINATION*	PAPIER	PLASTIQUE RIGIDE	PLASTIQUE SOUPLE	MÉTAL	VERRE	TOTAL (TONNES)**
Recyclé (tonnes)	6 485	531	15	93	259	7 383
Stocké (tonnes)	1 080	249	60	78	20	1 487
Mis en décharge (tonnes)	25	531	268	328	210	1 362
Total (tonnes)	7 590	1 311	344	499	489	10 233

* Les matières recyclées sont celles qui ont été expédiées aux marchés finaux du recyclage. Les matières stockées sont celles qui ont été traitées (c.-à-d. les stocks mis en balles) et qui sont prêtes à être expédiées aux marchés finaux du recyclage. En 2024, Circular Materials Atlantique n'a géré aucune matière par le biais de la réutilisation, du compostage, de la récupération d'énergie ni du confinement.

** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Conformité

En 2024, un propriétaire de marque dans le cadre du programme sur les emballages et le papier a été jugé non conforme au *Règlement sur les matières désignées* après avoir négligé de s'immatriculer auprès de Recycle NB. Le cas a été résolu et le propriétaire de la marque est devenu conforme.



PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DES OBJETS MÉDICAUX POINTUS OU TRANCHANTS

Perspective historique

En 2022, le gouvernement provincial modifiait le *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin d'y inclure les produits pharmaceutiques et les objets médicaux pointus ou tranchants. Recycle NB agit à titre d'organisme de surveillance du programme de responsabilité élargie des producteurs, lancé en janvier 2024.

L'Association pour la récupération de produits santé (ARPS) est l'organisme de responsabilité des producteurs désigné pour représenter les propriétaires de marques au Nouveau-Brunswick. Elle a la responsabilité de mettre en œuvre un plan d'écologisation pour la collecte et la gestion des déchets pharmaceutiques, qui comprennent les médicaments d'ordonnance et en vente libre, les produits de santé naturels, de même que les objets médicaux pointus ou tranchants utilisés, en vertu du *Règlement sur les matières désignées*.

Réalisations en 2024

L'ARPS, en collaboration avec Recycle NB, a organisé un événement pour les intervenants à Fredericton en février 2024 pour lancer officiellement le programme de retour des médicaments et des objets médicaux pointus et tranchants au Nouveau-Brunswick. Cet événement marquant a réuni des partenaires et des intervenants clés pour marquer l'expansion de l'intendance des produits de santé dans la province. À la suite de l'événement, l'ARPS a lancé une campagne ciblée dans les médias sociaux, qui a atteint plus de 25 000 vues dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Pour soutenir le déploiement du programme, l'ARPS a lancé une campagne publicitaire à l'échelle de la province en décembre 2024. Des publicités numériques, ciblant les utilisateurs qui recherchent des sujets liés aux soins de santé et au recyclage, ont généré plus de 450 000 impressions. Des messages audio en magasin ont été diffusés dans les principales chaînes de magasins, contribuant à renforcer la sensibilisation au programme au point de retour. En outre, plus de 800 annonces radio ont été diffusées sur des stations locales, encourageant l'élimination sûre et responsable des produits de santé.

L'ARPS s'est engagée à sensibiliser le public à propos du retour en toute sécurité des médicaments et des objets médicaux pointus ou tranchants en s'appuyant sur son réseau de points de collecte. Les pharmacies participantes sont équipées de

dépliants éducatifs à partager avec les consommateurs, tandis que le site web de l'ARPS propose une série de guides et de vidéos d'instruction pour soutenir les pratiques d'élimination appropriées. En plus des efforts déployés en magasin, l'ARPS a investi massivement dans la publicité en ligne, ce qui a donné lieu à plus de 300 000 impressions dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Cette campagne a également entraîné plus de 6 000 visites sur le site Web de l'ARPS à partir de la province, ce qui a contribué à sensibiliser les gens et à encourager une plus grande participation aux programmes de retour.

Ventes de produits pharmaceutiques et d'objets médicaux pointus ou tranchants

En 2024, 66 155 kilogrammes d'objets médicaux tranchants ont été vendus dans la province. L'industrie a déclaré avoir vendu 938 279 705 unités étendues de produits pharmaceutiques, une unité étendue étant un comprimé, une capsule ou un millilitre de liquide. Les ventes de médicaments en vente libre se sont élevées à 36 334 712 \$ et les ventes de produits de santé naturels à 47 425 015 \$. Les producteurs ont eu des difficultés à soumettre des données sur les ventes en utilisant des unités quantitatives au cours de la première année du programme. L'ARPS est en train de finaliser un mécanisme de déclaration pour s'assurer qu'à l'avenir les producteurs déclarent les quantités distribuées dans la province plutôt que les ventes en dollars.



Collecte des déchets pharmaceutiques et d'objets médicaux pointus ou tranchants

Au Nouveau-Brunswick, les déchets pharmaceutiques et d'objets médicaux pointus ou tranchants sont collectés exclusivement dans les pharmacies participantes. Au total, 200 pharmacies ont servi de points de collecte en 2024, et 7 661 kilogrammes de déchets pharmaceutiques et 11 754 kilogrammes de déchets d'objets médicaux pointus ou tranchants ont été collectés.

MATIÈRE (KILOGRAMMES)	Q1	Q2	Q3	Q4	TOTAL (KILOGRAMMES)
Déchets pharmaceutiques	508,35	1 766,57	2 549,53	2 836,67	7 661,12
Déchets totaux d'objets tranchants (non cytotoxiques et cytotoxiques)	934,94	2 754,72	3 806,46	4 257,96	11 754,08

Gestion des matières

Tous les déchets pharmaceutiques et d'objets médicaux pointus ou tranchants collectés en 2024 ont été traités. Les déchets pharmaceutiques et les déchets médicaux pointus ou tranchants cytotoxiques ont été incinérés, tandis que les déchets médicaux pointus ou tranchants non cytotoxiques ont été stérilisés à l'autoclave avant d'être mis en décharge.

MATIÈRE (KILOGRAMMES)	RECYCLÉE	RÉCUPÉRÉE EN ÉNERGIE	CONTENUE	ÉLIMINÉE PAR INCINÉRATION (KG)	ÉLIMINÉE PAR MISE EN DÉCHARGE (KG)	MISE AU REBUT (%)
Déchets pharmaceutiques	0	0	0	7 661,12	0	100
Déchets d'objets pointus ou tranchants cytotoxiques	0	0	0	468,95	0	100
Déchets d'objets pointus ou tranchants non cytotoxiques	0	0	0	0	11 285,13	100

Conformité

Quatre propriétaires de marques dans le cadre du programme des produits pharmaceutiques et des objets médicaux pointus ou tranchants ont été jugés non conformes au *Règlement sur les matières désignées* en 2024. Tous avaient omis de s'immatriculer auprès de Recycle NB. Deux des cas ont été résolus et les producteurs se sont conformés au règlement. Deux cas restent ouverts, les propriétaires de la marque s'efforçant de se conformer au règlement.



L'Association pour la récupération de produits santé, en collaboration avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et Recycle NB, a officiellement lancé le programme de retour des produits pharmaceutiques et des objets médicaux pointus ou tranchants au Nouveau-Brunswick en février 2024.



PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DES RÉCIPIENTS À BOISSON

Perspective historique

En 2023, le gouvernement provincial modifiait le *Règlement sur les matières désignées de la Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin d'inclure les récipients à boisson Recycle NB est l'organisme de surveillance du programme de responsabilité élargie des producteurs (REP), qui a été lancé en avril 2024.

Encorp Atlantic est l'organisme de responsabilité des producteurs qui représente les propriétaires de marques au Nouveau-Brunswick. Il est chargé de mettre en œuvre un plan d'écologisation pour la récupération et la gestion de tous les produits réglementés dans le cadre du programme de récupération des récipients à boisson, conformément au *Règlement sur les matières désignées*.

Réalisations en 2024

En 2024, Encorp a réussi à faire passer le programme de gestion des récipients à boisson (BCP) du Nouveau-Brunswick à un modèle REP - une étape importante qui a introduit des remboursements complets pour les consommateurs sur tous les récipients à boisson consignés et mis en place des frais de recyclage des récipients pour les propriétaires de marques de produits de boisson.



Encorp Atlantic, en partenariat avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et Recycle NB, a officiellement lancé le programme de récupération des contenants à boisson dans le cadre du modèle de responsabilité élargie des producteurs en avril 2024.

Parmi les principales réalisations, notons l'intégration complète des opérations sous un seul organisme de responsabilité des producteurs et la signature d'un accord historique de sept ans avec les centres de remboursement (CR) en tant que lieux de retour officiels pour les récipients à boisson consignés. L'accord a accru les frais de service payés par Encorp aux CR et

a introduit une nouvelle redevance annuelle de présence pour soutenir les centres à faible volume ou ruraux. Il fixe également des heures d'ouverture minimales et jette les bases de futures mises à niveau technologiques visant à améliorer la commodité pour les consommateurs.

L'éducation des consommateurs était une priorité essentielle en 2024. Encorp s'est concentré sur l'expansion de son programme populaire Héros du recyclage à l'école, qui vise à encourager les jeunes générations à adopter des habitudes de recyclage tout au long de leur vie. L'organisation a également lancé d'importantes campagnes de sensibilisation, notamment « Pleine consigne : recycler, ça rapporte », pour présenter la nouvelle mesure incitative et souligner l'importance environnementale du retour des récipients à boisson vides pour le recyclage.



Ventes de récipients à boisson

Encorp a indiqué qu'un total de 371 476 762 récipients à boisson ont été vendus au Nouveau-Brunswick entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2024.

Collecte de récipients à boisson

Au 31 décembre 2024, il y avait 67 sites au Nouveau-Brunswick qui acceptaient les récipients à boisson usagés. Certains récipients sont également ramassés en bordure de rue. Entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2024, un total de 310 584 548 récipients à boisson usagés ont été récupérés par Encorp, ce qui représente un taux de récupération de 83,6 %. Ce taux dépasse l'objectif du programme qui était de 73 %.

Récipients à boisson recueillis entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2024

LISTE DE TRI DES MATIÈRES	VENTES (UNITÉS)	RÉCUPÉRÉES (UNITÉS)	TAUX DE RÉCUPÉRATION	OBJECTIF
Aluminium	203 734 238	183 680 356	90,2 %	78 %
PET (pas d'alcool) et HDPE, translucide, avec couvercles/capsules	125 064 589	97 084 833	77,6 %	70 %
PET (alcool), avec couvercles/capsules	3 221 566	2 185 956	67,9 %	64 %
Verre non réutilisable (vert, transparent et brun)	12 623 837	12 084 529	95,7 %	81 %
Verre réutilisable (bière)	6 000 504	6 192 528	103,2 %	85 %
Cartons (récipients en polyéthylène et boîtes à vin), avec couvercles/capsules	17 420 661	6 733 120	38,7 %	32 %
Acier	649 298	401 033	61,8 %	54 %
Plastiques (autres)/pochettes, avec couvercles/capsules	2 762 069	2 222 193	80,5 %	34 %
Total	371 476 762	310 584 548	83,6 %	73 %

	VENTES (KG)	RÉCUPÉRÉS (KG)	TAUX DE RÉCUPÉRATION	OBJECTIF
Emballage (boîtes) pour le verre réutilisable (par kg)	89 334	75 934	85 %	75 %

Gestion des matières

En 2024, Encorp a pu envoyer 99,3 % de toutes les matières collectées vers des installations de recyclage, avec seule une très petite fraction (0,7 %) ayant été envoyée vers la valorisation énergétique des déchets.

Sort des matières collectées, par pourcentage, du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024

	RECYCLÉ	STOCKÉ (AU 31 DÉCEMBRE 2024)	RÉUTILISÉ	RÉCUPÉRÉ POUR L'ÉNERGIE	TOTAL
Aluminium	97,9 %	2,1 %	-	-	100 %
PET (pas d'alcool) et HDPE translucide, avec couvercles/capsules	99,1 %	0,9 %	-	-	100 %
PET (alcool), avec couvercles/capsules	82,3 %	17,7 %	-	-	100 %
Verre non réutilisable (vert, transparent et brun)	100 %	-	-	-	100 %
Verre réutilisable (bière)	-	-	100 %	-	100 %
Cartons (récipients en polyéthylène et boîtes à vin), avec couvercles/capsules	82,5 %	17,5 %	-	-	100 %
Acier	36,1 %	63,9 %	-	-	100 %
Plastiques (autres)/pochettes, avec couvercles/capsules	-	21,9 %	-	78,1 %	100 %
Emballage (boîtes) pour le verre réutilisable	100 %				100%

*Les termes « recyclé » et « réutilisé » sont définis comme des matières étant expédiées aux marchés finaux pour être recyclées ou, dans le cas des bouteilles de bière réutilisables, collectées pour être expédiées à des installations de lavage en vue d'une réutilisation/distribution parmi les brasseurs participants. Le terme "stocké" est défini comme étant traité et prêt à être expédié vers les marchés finaux. Encorp n'a pas géré les matériaux pour le compostage ni l'élimination.

Conformité

En 2024, trois propriétaires de marques dans le cadre du programme de récupération des récipients à boisson ont été jugés non conformes au *Règlement sur les matières désignées* à la suite de problèmes concernant l'internalisation des coûts. Les trois cas ont été résolus et les propriétaires de marques se sont conformés au règlement.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Recycle NB œuvre à renforcer le contact avec les Néo-Brunswickois pour les inciter à contribuer à la protection de l'environnement en recyclant les matières désignées et ainsi le préserver pour les générations à venir. Chaque année, nous mettons en œuvre un plan de communications et une stratégie de marketing intégrés, en plus des initiatives promotionnelles que lancent nos partenaires de l'industrie, cela dans le but de changer les comportements en faveur du recyclage.

Dans le but de mieux comprendre notre public cible et ses priorités de recyclage, nous avons commandé une étude auprès de la firme Narrative Research en 2024, menée auprès de 400 résidents du Nouveau-Brunswick, choisis au hasard. Nous y avons inclus des questions de connaissance générale ainsi que certaines questions spécifiques ayant trait au recyclage des piles et des ampoules (lampes), deux nouveaux programmes ajoutés au *Règlement sur les matières désignées* en 2024. Voici un sommaire des faits saillants de l'étude :

- La familiarité avec Recycle NB est restée forte, les résidents ayant appris l'existence de Recycle NB par le biais d'une myriade de sources. Quatre Néo-Brunswickois sur cinq connaissent Recycle NB, ce qui correspond aux résultats de 2023.
- La plupart des répondants au sondage étaient trois fois plus susceptibles de jeter leurs ampoules électriques avec leurs ordures ménagères que dans une installation de collecte spéciale ou un magasin, ce qui laisse entrevoir la possibilité d'éduquer le public sur les méthodes d'élimination appropriées.
- Alors que la majorité des résidents se débarrassent des piles domestiques dans un centre de collecte spécial, un magasin ou une consigne, quatre sur dix ont déclaré les jeter avec les ordures ménagères ou dans un site d'enfouissement. Les personnes qui estiment qu'il est risqué de jeter les piles avec les ordures ménagères ou dans les décharges, de peur de provoquer des incendies ou des explosions, les jettent plus souvent dans une installation de collecte spéciale, tandis que celles qui pensent qu'il n'y a que peu ou pas de risque du tout ont tendance à les jeter avec les ordures ménagères.



En 2024, la campagne de marketing de Recycle Nouveau-Brunswick comprenait des annonces télévisées, ainsi que des annonces dans les journaux et dans les médias numériques afin de rejoindre un vaste auditoire cible. Une nouvelle publicité télévisée a été créée en 2024 pour encourager les Néo-Brunswickois à visiter notre site Web afin d'en savoir plus sur nos programmes et de trouver des points de collecte pour les matières désignées. Nous avons également lancé une nouvelle campagne de marketing sur les moteurs de recherche et développé une série de courtes vidéos pour promouvoir les programmes. Ces deux tactiques se sont avérées très efficaces, avec plus de huit millions d'impressions et 21 000 clics. En 2024, plus de 56 000 utilisateurs ont visité le site recyclenb.com, contre 35 000 en 2023.

Approche communautaire

Recycle Nouveau-Brunswick a l'occasion d'interagir directement avec le public par l'entremise de salons commerciaux, lors desquels nous leur fournissons des renseignements et des dépliants au sujet du recyclage des matières désignées. En 2024, Recycle NB a pris part à cinq salons commerciaux, soit les salons de l'habitation de Saint-Jean, du Grand-Moncton et de Fredericton, de même qu'au Atlantic Heavy Equipment Show, et au salon de l'habitation et du plein-air d'Edmundston.



Un jeune bénévole d'Habitat pour l'humanité peint une nouvelle maison avec de la peinture généreusement offerte par Laurentide Re/Sources.

Création de partenariats

En 2024, Recycle NB a eu le plaisir de poursuivre son partenariat avec Laurentide Re/Sources et Habitat pour l'humanité. L'an dernier, Laurentide Re/Sources a généreusement accepté de faire un don de 68 gallons de peinture pour des maisons construites par Habitat pour l'humanité à Fredericton, Moncton et Saint-Jean, contribuant ainsi à créer des espaces colorés lumineux pour des familles. Recycle NB est fière de soutenir cette initiative en défrayant les coûts de livraison de la peinture sur les lieux de construction de ces maisons.

GOUVERNANCE DE LA COMMISSION

Composition et structure de la Commission

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique nomme les membres de la Commission de Recycle NB conformément au *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Les membres de la Commission représentent toutes les régions de la province et les deux communautés linguistiques. Grâce à la diversité de leurs antécédents et de leur expérience, les membres de la Commission sont en mesure d'apporter des points de vue uniques à la résolution des questions environnementales auxquelles fait face le Nouveau-Brunswick.

Les pouvoirs de la Commission sont définis dans le *Règlement sur les matières désignées*. La Commission a notamment la

responsabilité de déterminer la stratégie et les politiques de Recycle NB, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets ainsi que de s'acquitter de ses obligations fiduciaires dans les domaines où le gouvernement provincial lui a confié une responsabilité d'intendance. La Commission a aussi la responsabilité d'approuver les plans d'écologisation des programmes.

La Commission exerce son rôle de surveillance des opérations de Recycle NB par le biais de réunions régulières de la Commission et des comités. La Commission a deux comités : le comité de direction, et le comité des finances et de la vérification. Les parties prenantes participent au fonctionnement de Recycle NB par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie établis par la Commission.



Deuxième rangée : Erik Matchett, Richard Gaudet, Jean-Pierre Thériault, Shane Steeves

Première rangée : Anne Bard-Lavigne, Emil Olsen, Christelle Léger

VOICI LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK ET LA DURÉE DE LEUR MANDAT AU 31 DÉCEMBRE 2024 :

Membre	Mandat
Erik Matchett, président, Charter’s Settlement, (N.-B.)	12 octobre 2022 - 11 octobre 2025
Emil Olsen, vice-président, Quispamsis, (N.-B.)	12 octobre 2022 - 11 octobre 2025
Christelle Léger, Dieppe, (N.-B.)	17 juin 2024 - 16 juin 2027
Shane Steeves, Shediac Cape, (N.-B.)	17 juin 2024 - 16 juin 2027
Richard Gaudet, Dieppe, (N.-B.)	17 juin 2024 - 16 juin 2027
Anne Bard-Lavigne, Beresford, (N.-B.)	3 juin 2022 - 2 juin 2025
Jean-Pierre Thériault, Edmundston, (N.-B.)	22 octobre 2024 - 21 octobre 2027

RÉUNIONS DE LA COMMISSION

La Commission a tenu six réunions en 2024.

Date	Endroit	Type de réunion
2 février	Fredericton	Réunion ordinaire de la Commission
26 avril	Saint John	Réunion ordinaire de la Commission
29 mai	Virtuellement	Réunion extraordinaire de la Commission
28 juin	Moncton	Réunion ordinaire de la Commission
20 septembre	Bouctouche	Réunion ordinaire de la Commission et AGA
6 décembre	Fredericton	Réunion ordinaire de la Commission

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

En 2024, le taux de présence aux réunions de la Commission était de 90 %.

Membre	Réunions
Erik Matchett	6/6
Emil Olsen	6/6
Christelle Léger	6/6
Shane Steeves	5/6
Richard Gaudet	5/6
Anne Bard-Lavigne	5/6
Jacqueline Carrier	4/5
Jean-Pierre Thériault	1/1

COMITÉS

Comité de direction

Le comité de direction est composé de quatre membres de la Commission (présidence et vice-présidence et deux autres membres). La Commission nomme les membres du comité par résolution. Le chef de la direction est membre d'office du comité.

Les attributions du comité sont les suivantes :

- Traiter les questions qui émergent entre les réunions ordinaires de la Commission.
- Donner une orientation stratégique générale et des conseils à la Commission.
- Conseiller la présidence de la Commission et le chef de la direction.
- Établir des critères pour l'évaluation du rendement du chef de la direction.
- Évaluer le rendement du chef de la direction.
- Recommander à la Commission des niveaux de rémunération et d'avantages pour le personnel.
- Coordonner et superviser l'évaluation du rendement de la Commission.
- S'assurer de l'intégration appropriée des nouveaux membres de la Commission.

Membres

- Erik Matchett, président
- Emil Olsen, vice-président
- Anne Bard-Lavigne
- Christelle Léger

Comité des finances et de la vérification (audit)

Le comité est formé de quatre membres de la Commission nommés par une résolution de la Commission. Le chef de la direction est membre d'office du comité.

Les attributions du comité concernant la fonction des finances sont les suivantes :

- S'assurer que la Commission s'acquitte de ses responsabilités fiduciaires.
- Conseiller de manière générale la direction au sujet du budget annuel.
- Examiner les états financiers trimestriels.
- Examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'organisme.
- Surveiller le respect des lois et des règlements applicables.
- Recommander des lignes directrices relatives à la politique de placements, lorsqu'il y a lieu.
- S'assurer de l'intégralité et de l'exactitude des rapports financiers.
- Étudier toute question financière qui relève de la compétence de la Commission.

Membres

- Emil Olsen, président
- Christelle Léger
- Shane Steeves
- Richard Gaudet

Les attributions du comité concernant la fonction de la vérification sont les suivantes :

- Examiner et déterminer la structure et l'étendue de la fonction de vérification interne.
- Examiner l'étendue et l'approche en matière de vérification du vérificateur externe.
- Examiner le rendement du vérificateur externe et recommander sa nomination ou son renvoi.
- Étudier toute question de vérification qui relève de la compétence de la Commission.

Comités consultatifs de l'industrie

Nous encourageons les intervenants de l'industrie à fournir des commentaires sur les activités des programmes de responsabilité élargie des producteurs et d'intendance par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie (CCI), qui sont présidés par un membre désigné de la commission de Recycle NB. Grâce à ce système de gouvernance, la Commission bénéficie de l'expertise et des conseils des intervenants d'une manière efficace et équitable. Les membres des CCI se

réunissent tous les ans ou tous les deux ans pour mettre en évidence les problèmes, discuter des préoccupations et examiner des suggestions, ainsi que pour élaborer des solutions novatrices. Ce partenariat coopératif garantit qu'une variété de perspectives est régulièrement entendue, évaluée et, le cas échéant, utilisée. Un représentant du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux participe également à chaque réunion à titre consultatif.



Programme d'intendance des pneus

Membres du comité consultatif de l'industrie

- Recycle NB, Emil Olsen, *président*
- Recycle NB, Timothy LeBlanc
- Recycle NB, Jamie Seamans
- Municipal Group of Companies (TRACC), Bev Connell
- Atlantic Tire Dealers Association, Frank Connor
- Association des concessionnaires automobiles du N.-B., Darcy LeBlanc
- Southeast Eco360 (Commission de services régionaux du Sud-Est), Sebastian Hultberg



Programme d'écologisation de la peinture

Membres du comité consultatif de l'industrie

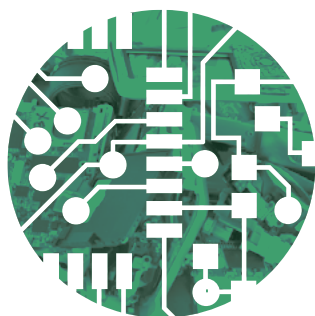
- Recycle NB, Christelle Léger, *présidente*
- Recycle NB, Timothy LeBlanc
- Recycle NB, Sandra Ellis
- Recycle NB, Jamie Seamans
- Association pour la gestion responsable des produits, Brian Bastien
- Association pour la gestion responsable des produits, Mannie Cheung
- Association pour la gestion responsable des produits, Mario Anda
- Association pour la gestion responsable des produits, Evelyn Sun
- Association pour la gestion responsable des produits, Don Shea
- Home Hardware Stores Limited, Steven Morneault
- Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier
- Eastern Recyclers Association, Bruce Rogers
- Laurentide Re/Sources, Bernie Hébert
- Hebert's Recycling Inc., Korey Sargent
- Commission de services régionaux de Kings, Kaitlin Burpee



Programme de récupération de l'huile et du glycol

Membres du comité consultatif de l'industrie

- Recycle NB, Shane Steeves, *président*
- Recycle NB, Timothy LeBlanc
- Recycle NB, Neda Tomic
- Recycle NB, Jamie Seamans
- UOMA Atlantique, Luc Gagnon
- UOMA Atlantique, Chris Leary
- UOMA Atlantique, Mona Rossiter
- Canadian Tire Corporation, Anthony Jensen
- Michaud Petroleum, Stéphane Landry
- Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier
- Conseil canadien du commerce de détail, David Bois
- Midland, Travis Crossman
- RPM Eco, Pierre Gendron
- RPM Eco, Pascal Bissonnette
- RPM Eco, Colin O'Brien
- GFL Environmental Inc., Adam Hayes
- GFL Environmental Inc., Jonathan Whitlock
- Commission de services régionaux du Grand-Miramichi, Mélanie Rousselle



Programme d'écologisation des produits électroniques

Membres du comité consultatif de l'industrie

- Recycle NB, Erik Matchett, *président*
- Recycle NB, Timothy LeBlanc
- Recycle NB, Sandra Ellis
- Recycle NB, Jamie Seamans
- Association pour le recyclage des produits électroniques Cliff Hacking
- Association pour le recyclage des produits électroniques, Maylia Parker
- Association pour le recyclage des produits électroniques, Karen Ulmanis
- LGECI, Tammy Bontoft
- eCycle Solutions, Scott Loughran
- Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier
- GM Rioux, Mélanie Desjardins
- Eastern Recyclers Association, Bruce Rogers
- Ordinateurs pour les écoles Nouveau-Brunswick, Roy Crawford
- Commission de services régionaux de Kent, Isabelle Godin



Programme d'écologisation des produits pharmaceutiques et des objets médicaux pointus ou tranchants

Membres du comité consultatif de l'industrie

- Recycle NB, Shane Steeves, *président*
- Recycle NB, Timothy LeBlanc
- Recycle NB, Sandra Ellis
- Recycle NB, Jamie Seamans
- L'Association pour la récupération des produits santé, Alain Renard
- L'Association pour la récupération des produits santé, Stephanie Foster
- L'Association pour la récupération des produits santé, Glen Hall
- Ministère de la santé du N.-B., Direction des services pharmaceutiques, Erica Craig
- Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, Anne Marie Picone
- Vita Health Products, George Alevizos
- Produits alimentaires, de santé et de consommation du Canada, Michelle Saunders
- Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier
- Stericycle, Yannick Lauzon
- Southeast Eco360 (Commission de services régionaux du Sud-Est), Erin Klinghammer



Programme de récupération des récipients à boisson

Membres du comité consultatif de l'industrie

- Recycle NB, Richard Gaudet, *président*
- Recycle NB, Timothy LeBlanc
- Recycle NB, Neda Tomic
- Recycle NB, Jamie Seamans
- Encorp Atlantic, Pierre Landry
- Encorp Atlantic, Gilles Doucette
- Encorp Atlantic, Nathalie Landry
- Moosehead Breweries, Bill Gallagher
- Costco Wholesale Canada Ltd., Eric Sasseville
- Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier
- Billy's Bottle Exchange, Gilles Poirier
- Eastern Recyclers Association, Bruce Rogers
- Hebert's Recycling, Korey Sargent
- Commission de services régionaux Chaleur, Dayna Anderson

RAPPORT DU PLAN D'AFFAIRES 2024 DE RECYCLE NB SOUMIS EN VERTU DE LA LOI SUR LA REDDITION DE COMPTES ET L'AMÉLIORATION CONTINUE

À titre d'organisme de la Couronne de catégorie 1 en vertu de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, Recycle NB a reçu une lettre mandat du ministre de l'Environnement et du Changement climatique en 2024 et par conséquent, doit lui remettre un plan d'affaires dans lequel nous présentons nos buts et objectifs ainsi que des mesures du rendement nous permettant d'évaluer l'efficacité de nos programmes et activités.

La section qui suit rend compte des objectifs présentés dans le plan d'affaires 2024 et de notre réussite à atteindre ces objectifs.

Mandat

Le mandat de Recycle NB est de se conformer à toutes les dispositions applicables du *Règlement sur les matières désignées* en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Cela comprend la gestion du programme d'intendance des pneus et la supervision des programmes de réacheminement des déchets pour la peinture, l'huile et le glycol, l'électronique, les emballages et produits de papier, les produits pharmaceutiques et les objets médicaux pointus ou tranchants, ainsi que les récipients à boisson.

Objectifs

Les objectifs de Recycle NB sont conformes aux initiatives présentées dans le Plan d'action stratégique pour la gestion des déchets solides 2023-2030 du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, dont l'objectif est une réduction annuelle de 40 000 tonnes de déchets solides enfouis et l'établissement d'une base solide qui permettra à la province d'œuvrer réellement et efficacement à réduire encore plus ses déchets à l'avenir.

En 2024, Recycle NB a réalisé avec succès chacun des buts présentés dans le Plan d'affaires de 2024 qu'elle a soumis au ministre. Ces buts étaient les suivants :

- Gérer le programme d'intendance des pneus usagés de manière à maximiser l'efficacité, la commodité et le détournement des pneus usagés des décharges.
- Examiner et approuver les plans d'écologisation nouveaux, renouvelés ou modifiés qui satisfont aux dispositions du *Règlement sur les matières désignées*.
- Examiner tous les rapports annuels des programmes de détournement des déchets de matières désignées pour s'assurer qu'ils sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les matières désignées*.
- Mettre en place et coordonner des comités consultatifs de l'industrie afin d'évaluer la pertinence des plans d'écologisation des programmes relatifs aux matières désignées.
- Mesurer la conformité des programmes d'écologisation des matières désignées avec le *Règlement sur les matières désignées*.
- Entreprendre des campagnes d'éducation et de sensibilisation du public pour les programmes visant les matières désignées soutenus par le *Règlement sur les matières désignées*.
- Collaborer avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick sur les programmes actuels et futurs visant les matières désignées réglementées.



Notre incidence

En 2024, Recycle NB a rempli avec succès les indicateurs clés de rendement indiqués dans son plan d'affaires 2024 :

1. Examiner et approuver tout nouveau plan d'écologisation pour les programmes ajoutés en 2024 au Règlement sur les matières désignées.

Recycle NB a approuvé un plan d'écologisation pour les récipients à boisson en février 2024, et le programme a été lancé en avril 2024. En outre, deux nouveaux programmes de responsabilité élargie des producteurs pour les piles et les lampes (ampoules) ont été ajoutés au *Règlement sur les matières désignées* en 2024, date à laquelle Recycle NB a commencé à travailler avec les organismes de responsabilité des producteurs pour élaborer des plans d'écologisation conformes aux dispositions du règlement. L'approbation des deux plans est prévue pour 2025.

2. Examiner et renouveler un plan d'écologisation (programme sur l'huile et le glycol) en 2024.

Un plan d'écologisation pour le programme de l'huile et du glycol a été soumis pour approbation en octobre 2024. Il a été examiné et Recycle NB a demandé des renseignements supplémentaires. L'approbation est prévue pour le début de 2025.

3. Examiner et approuver les rapports annuels de 2023 de quatre programmes de matières désignées en 2024.

Les rapports annuels de quatre programmes de responsabilité élargie des producteurs ont été examinés et approuvés par Recycle NB en 2024. Les rapports décrivent les mesures prises par les organismes de responsabilité des producteurs pour atteindre les cibles et les objectifs précisés dans leur plan d'écologisation respectif et sont évalués pour déterminer le rendement global en ce qui concerne la conformité au *Règlement sur les matières désignées*.

4. Examiner la conformité de tous les plans d'écologisation des matières désignées approuvés, y compris les indicateurs clés de rendement ou les objectifs fixés en 2024, en suivant les procédures de conformité et d'application approuvées par Recycle Nouveau-Brunswick, le cas échéant.

Tous les organismes de responsabilité des producteurs sont tenus de rendre compte des indicateurs clés de rendement dans leurs rapports annuels, qui sont soumis à Recycle NB et dont la conformité est évaluée en fonction des objectifs fixés dans le *Règlement sur les matières désignées* ou les plans d'écologisation des programmes. Si un organisme de responsabilité des producteurs est jugé non conforme, Recycle NB peut lui demander de présenter un plan décrivant les mesures qu'il prendra pour atteindre ses objectifs. Deux programmes - huile et glycol et électronique - ont dû élaborer des plans d'action en 2024 pour les aider à remplir leurs exigences en vertu du *Règlement sur les matières désignées*. Recycle NB continue de communiquer avec les organismes de responsabilité des producteurs afin de clarifier pour les propriétaires de marques ce qui est nécessaire pour assurer la conformité.

5. Continuer à appliquer le Programme d'intendance des pneus usagés de sorte qu'au moins 70 % des pneus usagés récupérés au Nouveau-Brunswick soient transformés en produits à valeur ajoutée.

L'installation de recyclage des pneus de Minto a converti 100 % des pneus usagés en produits à valeur ajoutée en 2024, dépassant ainsi l'objectif de 70 %. La poudrette de caoutchouc des pneus est utilisée pour fabriquer des tapis et revêtements de sol pour bétail pour les producteurs laitiers du monde entier.

6. Effectuer 20 vérifications auprès des détaillants de pneus en 2024.

En 2024, nous avons réalisé 37 audits auprès de détaillants sélectionnés au hasard. Vingt-six d'entre eux se sont révélés conformes, cinq ont atteint la conformité après un audit supplémentaire et un versement, cinq s'efforcent d'atteindre la conformité et un reste non conforme et a été renvoyé au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour un contrôle supplémentaire et l'application de la loi.

7. Participer à un total de 10 réunions en 2024 avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick ou le Comité consultatif provincial axé sur le réacheminement des déchets à l'aide du modèle de responsabilité élargie des producteurs.

Recycle NB a rencontré des représentants du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux 18 fois en 2024 pour collaborer aux programmes actuels et futurs de matières désignées réglementées. Recycle NB a également rencontré le Comité consultatif provincial sur les déchets solides le 13 juin et le 18 septembre.

8. Continuer à mener une vaste campagne d'éducation et de sensibilisation du public à l'égard de tous les programmes supervisés par Recycle Nouveau-Brunswick.

Recycle NB a exécuté une campagne de marketing et de communication complète en 2024 qui comprenait de la publicité payée à la télévision, dans des chaînes numériques et imprimées, ainsi que dans les médias sensibilisés, les médias sociaux, a fait de la sensibilisation communautaire (salons de l'habitation et du commerce) et exécuté des partenariats stratégiques pour soutenir les initiatives communautaires (Habitat pour l'humanité).

9. Participer à deux grands salons de l'habitation dans la province, interagir avec les personnes présentes au kiosque d'exposition de Recycle Nouveau-Brunswick et les informer.

En 2024, Recycle NB a participé à quatre salons de l'habitation (Saint Jean, Moncton, Fredericton et Edmundston) et à un salon commercial (Atlantic Heavy Equipment Show), ce qui nous a permis d'interagir directement avec le public et de fournir de l'information sur la gestion des matières désignées.

10. Participer à un minimum de quatre réunions de comités consultatifs de l'industrie en 2024.

Les membres des comités de la CCI se réunissent au moins une fois par an pour discuter des questions et des préoccupations relatives à la gestion des matières désignées. Ces partenariats coopératifs permettent d'entendre divers points de vue afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les Néo-Brunswickois. Recycle NB a participé à un total de sept réunions des CCI en 2024.

11. Collaborer avec les organismes de responsabilité des producteurs pour trois nouveaux programmes en 2024 afin d'établir des comités consultatifs de l'industrie pour ces programmes en 2025.

Recycle NB a collaboré avec deux organismes de responsabilité des producteurs en 2024 afin de trouver des membres potentiels et de définir le mandat de deux nouveaux CCI pour les programmes des produits pharmaceutiques et des objets médicaux pointus ou tranchants et des récipients à boisson. Un CCI pour les emballages et produits de papier n'est pas encore actif, car le programme n'a pas été entièrement mis en œuvre en 2024.

12. Conformément à l'article 11 du *Règlement sur les matières désignées*, Recycle Nouveau-Brunswick préparera et présentera son rapport annuel au ministre de l'Environnement et du Changement climatique et inclura dans son rapport annuel les renseignements exigés à l'article 5 de la Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue.

Recycle NB a présenté son rapport annuel au ministre de l'Environnement et du Changement climatique le 28 juin 2024, avant la date d'échéance obligatoire du 1er juillet 2024. Le rapport comprenait un résumé des activités de Recycle NB à partir de 2023 qui s'alignaient sur ses objectifs, tels qu'ils sont énoncés dans le plan d'affaires de 2023.

États financiers vérifiés

Veuillez consulter la page 32 du rapport des états financiers vérifiés 2024 de Recycle NB.

Déclaration du président de la Commission

Tel que l'exige la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, je, Erik Matchett, président de la Commission de Recycle NB, déclare que je suis redevable pour la préparation du rapport annuel du Plan d'affaires 2024 de Recycle NB et pour l'atteinte des buts et objectifs spécifiques du plan.



États financiers de

RECYCLE NOUVEAU- BRUNSWICK

Exercice clos le 31 décembre 2024

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution des actifs nets	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 12
Tableau 1 - Pneus	13
Tableau 2 - Huile et glycol	14
Tableau 3 - Peinture	15
Tableau 4 - Produits électroniques	16
Tableau 5 - Emballages et produits de papier	17
Tableau 6 - Produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants	18
Tableau 7 - Récipients à boisson	19
Tableau 8 - Piles	20
Tableau 9 - Ampoules	21



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Place Frederick Tour TD
700-77, rue Westmorland
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Canada
Téléphone 506 452 8000
Télécopieur 506 450 0072

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Recycle Nouveau-Brunswick

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Recycle Nouveau-Brunswick (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2024;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite au paragraphe « **Fondement de l'opinion avec réserve** », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution des actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité tire une partie de ses revenus de la perception de droits de recyclage de pneus conformément aux dispositions de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, et dont l'intégralité ne se prête pas à une vérification d'audit satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces revenus provenant des droits et prélèvements s'est limitée au montant comptabilisé dans les livres de l'entité et nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements pouvaient être nécessaires pour :

- l'actif à court terme déclaré dans les états de la situation financière au 31 décembre 2024 et 2023;
- les produits du programme d'intendance des pneus et l'excédent des produits sur les charges déclarés dans les états des résultats pour les exercices clos en 2024 et 2023;
- l'actif net, au début et à la fin de l'exercice, déclaré dans les états de l'évolution des actifs nets pour les exercices clos en 2024 et 2023;
- l'excédent des produits sur les charges déclaré dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos en 2024 et 2023.



Notre opinion sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a donc été émise avec réserve en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- nous cernons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l. / s.r.l. s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 15 juillet 2025

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État de la situation financière

Au 31 décembre 2024, avec les informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Actif		
Actifs à court terme		
Encaisse	2 658 631 \$	2 113 469 \$
Débiteurs (note 2)	1 843 445	1 908 648
Montants REP recouvrables (note 3)	—	74 138
	4 502 076	4 096 255
Placements (note 4)	760 424	726 531
Immobilisations (note 5)	69 583	52 537
	5 332 083 \$	4 875 323 \$

Passif et actif net

Passif		
Créditeurs et charges à payer	637 860 \$	634 632 \$
Montants REP payables (note 3)	182 791	—
Avantages sociaux futurs (note 6)	139 180	123 878
	959 831	758 510
Actif net		
Investis en immobilisations	69 583	52 537
Non affectés	4 302 669	4 064 276
	4 372 252	4 116 813
Obligations contractuelles (note 8)		
Éventualités (note 9)		
	5 332 083 \$	4 875 323 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom de la Commission,

_____, administrateur _____, administrateur

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec les informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Produits		
Pneus	6 155 749 \$	5 491 656 \$
Huile et glycol	156 546	138 041
Peinture	46 123	45 520
Produits électroniques	112 116	90 652
Emballages et produits de papier	424 233	409 625
Produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants	29 835	22 393
Récipients à boisson	561 854	427 158
Piles	13 172	—
Ampoules	13 172	—
Autres	—	69 660
	7 512 800	6 694 705
Charges		
Pneus (tableau 1)	5 995 611	5 151 391
Huile et glycol (tableau 2)	156 546	138 041
Peinture (tableau 3)	46 123	45 520
Produits électroniques (tableau 4)	112 116	90 652
Emballages et produits de papier (tableau 5)	424 233	409 625
Produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants (tableau 6)	29 835	22 393
Récipients à boisson (tableau 7)	561 854	427 158
Piles (tableau 8)	13 172	—
Ampoules (tableau 9)	13 172	—
Autres	—	9 271
	7 352 662	6 294 051
Excédent des produits sur les charges avant l'élément suivant	160 138	400 654
Revenus de placement	95 301	132 454
Excédent des produits sur les charges	255 439 \$	533 108 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec les informations comparatives pour 2023

	Investis en immobilisations	Non affectés	Total 2024	Total 2023
Solde au début de l'exercice	52 537 \$	4 064 276 \$	4 116 813 \$	3 583 705 \$
Excédent des produits sur les charges	(37 281)	292 720	255 439	533 108
Variation nette des investissements en immobilisations	54 327	(54 327)	—	—
Solde à la fin de l'exercice	69 583 \$	4 302 669 \$	4 372 252 \$	4 116 813 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec les informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	255 439 \$	533 108 \$
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	37 281	28 566
Charges au titre des avantages sociaux futurs	15 302	8 640
	308 022	570 314
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	65 203	(833 382)
Diminution des montants REP recouvrables	74 138	66 160
Augmentation de créditeurs et charges à payer	3 228	15 261
Augmentation des montants REP payables	182 791	–
	633 382	(181 647)
Activité d'investissement		
Variation nette des placements	(33 893)	(31 041)
Activité liée aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(54 327)	(50 231)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	545 162	(262 919)
Encaisse au début de l'exercice	2 113 469	2 376 388
Encaisse à la fin de l'exercice	2 658 631 \$	2 113 469 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2024

Recycle Nouveau-Brunswick (l'« entité ») est un agent de la Couronne qui a été constitué en vertu du Règlement 2008-54 du Nouveau-Brunswick sous la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* (la « Loi »). Sa principale activité est de surveiller la collecte et le recyclage des pneus usés, de la peinture résiduelle, de l'huile et du glycol usagés, des déchets électroniques, des emballages et des produits de papier, des produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants, des récipients à boisson, piles et ampoules (« matières désignées ») au nom du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick. En vertu de la Loi, les droits perçus par l'entité dans le cadre de ses programmes de recyclage des matières recyclées doivent servir strictement à l'accomplissement de ses buts, comme il est établi dans la Loi, pour s'acquitter de ses responsabilités de surveillance.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'entité a choisi d'appliquer la série de chapitres 4200 concernant les organismes sans but lucratif du secteur public et la méthode du report pour la comptabilisation des contributions.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Actifs financiers et passifs financiers

Les instruments financiers de l'entité sont constitués de l'encaisse, de débiteurs, de placements et de créditeurs et charges à payer.

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti, à moins que la direction choisisse d'évaluer les instruments à la juste valeur. L'entité n'a pas opté pour l'évaluation à la juste valeur de ses instruments financiers.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, incluant les placements, qui se rapprochant de la juste valeur.

On évalue annuellement s'il y a baisse des valeurs des actifs financiers. Lorsqu'une baisse est déterminée comme n'étant pas temporaire, la somme de la perte est reportée dans les états des résultats.

b) Espèces en caisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces sont constituées d'espèces en caisse et de dépôts à terme qui sont hautement liquides, nets de chèques émis encore en circulation à la date du rapport.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

1. Principales conventions comptables (suite)

c) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Bien	Taux
Immeuble - améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement opérationnel	3 ans

d) Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de l'entité ont droit à des prestations relatives aux congés de maladie payés, lesquels peuvent être cumulés jusqu'à un maximum de 240 jours, mais ne peuvent être acquis. L'entité comptabilise le passif au cours de la période où le salarié rend les services.

e) Constatation des produits

Les revenus découlant du programme d'intendance des pneus, ce qui comprend les droits et les redevances pour les pneus usés, sont comptabilisés dans les revenus lorsqu'un montant en espèces est reçu des détaillants de pneus ou est à recevoir de ceux-ci. Afin d'inscrire en tant que débiteurs les droits que doivent verser les détaillants de pneus pour l'exercice en cours, l'entité utilise le 31 janvier de l'année suivante comme date de clôture.

Les revenus des programmes de REP sont constatés selon le principe du recouvrement des coûts dans l'exercice au cours duquel les transactions ou les événements sous-jacents se sont produits, les obligations de prestation ont été remplies et les avantages économiques futurs sont mesurables et devraient être obtenus.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'une affectation externe à utilisation pour des fins déterminées sont reportés sur l'état de la situation financière et constatés à titre de revenus pendant la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées.

Les revenus de placement sont constatés dans l'exercice où ils sont acquis.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Attribution des charges

L'entité inscrit un certain nombre de charges par programme. Les coûts de chaque programme comprennent les coûts directs et ceux des dépenses générales ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications, aux dépenses de bureau et d'installations. L'entité attribue les dépenses générales en fonction des revenus prévus générés par les programmes de même que les efforts nécessaires pour superviser chaque programme.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les estimations significatives comprennent la provision pour créances douteuses, l'amortissement des immobilisations, les charges à payer, les avantages sociaux futurs et la répartition des dépenses par programme. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

h) Adoption de nouvelles normes comptables :

Le 1er décembre 2024, l'entité a adopté la norme comptable canadienne suivante pour le secteur public : SP 3400, *Revenus*. Cette norme a été adoptée de façon prospective à compter de la date d'adoption. Cette nouvelle norme énonce les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et à la divulgation des opérations touchant aux produits. La mise en œuvre de cette norme n'a pas exigé que l'entité présente des ajustements aux états financiers.

2. Débiteurs

	2024	2023
Droits sur les pneus	772 669 \$	491 747 \$
Programmes REP	50 500	525 000
Taxe de vente	1 020 276	891 901
	1 843 445 \$	1 908 648 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

3. Montants REP recouvrables/payables

Les programmes de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de la peinture, de recyclage des déchets électroniques, de recyclage des emballages et des produits de papier, de recyclage des produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants, de recyclage des récipients à boisson, piles et ampoules sont des programmes de responsabilité élargie des producteurs (« REP »), et la méthode du recouvrement des coûts est employée à leur égard. Chaque producteur se voit imposer des frais qui servent à couvrir les coûts éducatifs et administratifs du programme.

Aux termes des ententes de REP, les coûts engagés par l'entité dans le cadre de l'administration de ces programmes sont facturés annuellement aux producteurs. Toute somme excédentaire reçue des producteurs par rapport aux coûts engagés est inscrite à titre de passif à la clôture de l'exercice, puisqu'elle sera créditée aux paiements subséquents des producteurs au cours du prochain exercice. Tout excédent du coût sur les sommes reçues est inscrit à titre de recouvrable en fin d'exercice.

Montants REP recouvrables (payables)	2024	2023
Huile et glycol	(150 654)\$	(180 900)\$
Peinture	(20 856)	(116 479)
Électroniques	(137 757)	(499 373)
Emballages et produits de papier	252 535	964 582
Produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants	14 885	4 150
Récipients à boisson	(167 288)	(97 842)
Piles	13 172	—
Ampoules	13 172	—
	(182 791)\$	74 138 \$

4. Placements

	2024	2023
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance	144 713 \$	138 718 \$
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie	124 213	119 071
Compte d'épargne-placement, RBC série A	122 625	117 544
Compte d'épargne-placement, BNE	368 873	351 198
	760 424 \$	726 531 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

5. Immobilisations

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immeuble - améliorations locatives	70 935	70 935 \$	– \$	– \$
Mobilier et agencements	94 558	83 312	11 246	4 693
Matériel informatique	327 257	270 254	57 003	46 911
Équipement opérationnel	5 891	4 557	1 334	933
	498 641 \$	429 058 \$	69 583 \$	52 537 \$

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 37 281 \$ (28 566 \$ en 2023).

6. Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de l'entité obtiennent des congés de maladie qu'ils peuvent accumuler. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé futur. Une estimation de ce passif futur a été établie et constitue la base du passif estimatif comptabilisé dans les présents états financiers.

Le passif au 31 décembre se présente comme suit :

	2024	2023
Obligation liée aux congés de maladie accumulés au début de l'exercice	123 878 \$	115 238 \$
Coût des services rendus de la période	25 649	19 417
Paiements des avantages sociaux futurs	(10 347)	(10 777)
Obligation liée aux congés de maladie accumulés à la fin de l'exercice	139 180 \$	123 878 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

7. Attribution des charges

Toutes les charges de nature générale et ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications et aux dépenses de bureau et d'installations ont été attribuées comme suit :

	Pourcentage		Répartition	
	2024	2023	2024	2023
Pneus	10,9 %	10,8 %	163 736 \$	135 528 \$
Huile et glycol	10,4 %	10,8 %	156 226	135 528
Peinture	3,0 %	3,6 %	45 065	45 176
Électroniques	7,4 %	7,2 %	111 161	90 352
Emballages et produits de papier	28,2 %	32,3 %	423 612	405 330
Produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants	1,8 %	1,7 %	27 039	21 333
Récipients à boisson	37,1 %	33,6 %	557 305	421 643
Piles	0,6 %	0,0 %	9 013	—
Ampoules	0,6 %	0,0 %	9 013	—
			1 502 170 \$	1 254 890 \$

8. Obligations contractuelles

Au cours de l'année, l'entité a conclu un contrat de location de locaux expirant en 2035. Les paiements annuels sont comme suit :

2025	38 047 \$
2026	38 047
2027	38 047
2028	38 047
2029	38 047
Par la suite	190 235
	380 470 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

9. Éventualités

L'entité a signé un contrat, se terminant en février 2025, avec Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »), aux termes duquel des paiements sont faits selon un modèle de redevances de déversement établies en fonction du poids. Les paiements sont mensuels et s'élèvent à 360 \$ par tonne de pneus usés que reçoit l'usine de transformation de TRACC. Une fois par année, le poids des pneus usés calculé au moyen des bordereaux de confirmation de la balance est comparé à celui indiqué dans les bordereaux de réception. S'il existe un écart de moins de 4,5 %, aucun ajustement n'est apporté aux paiements à TRACC. Si un écart supérieur à 4,5 % est décelé, un paiement supplémentaire est versé, ou TRACC fait un remboursement. L'entité administre la rétribution relative à ce contrat au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick et verse ou reçoit tout montant d'ajustement.

Après la fin de l'exercice, l'entité est en négociations de renouvellement de contrat avec TRACC.

10. Opérations avec des parties liées

L'entité est un agent du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année, l'entité a perçu des droits de recyclage et des redevances sur les pneus usés s'élevant à environ 884 438 \$ (883 586 \$ en 2023), somme qui a été perçue par l'entremise de Service Nouveau-Brunswick.

Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

11. Gestion des risques financiers

L'entité est exposée aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

Le conseil d'administration a identifié les risques et les préoccupations importants, et a approuvé le cadre de la politique de placements. La direction surveille les risques et la conformité au cadre de la politique.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que l'entité subisse une perte financière si une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par l'entité comme l'encaisse, les débiteurs, les recouvrements REP et les placements.

L'entité gère son risque de crédit au titre de l'encaisse et des placements en investissant dans des institutions financières de premier ordre. La direction évalue que son risque lié aux débiteurs et aux recouvrements REP est faible compte tenu des recouvrements démontrés après la clôture de l'exercice et la nature de la réglementation concernant ses programmes pour les matières désignées.

L'exposition maximale au risque de crédit de l'entité au 31 décembre 2024 correspond à la valeur comptable des actifs.

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, influent sur les produits de l'entité ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'entité ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'entité gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés provenant de ses activités de fonctionnement, et planifie ses activités d'investissement et de financement pour faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'elle dispose toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales qu'en période de tension, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 1 - Pneus

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec les informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Produits	6 155 749 \$	5 491 656 \$
Charges		
Coûts de transformation des pneus usés	5 736 098	4 950 416
Frais généraux et administratifs	132 266	91 581
Salaires et avantages sociaux	90 474	76 193
Communications et traduction	32 709	30 116
Amortissement des immobilisations	4 064	3 085
	5 995 611	5 151 391
	160 138 \$	340 265 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 2 - Huile et glycol

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec les informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Produits	156 546 \$	138 041 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	86 324	76 193
Communications et traduction	31 209	30 116
Frais généraux et administratifs	35 136	28 647
Amortissement des immobilisations	3 877	3 085
	156 546	138 041
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 3 - Peinture

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec les informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Produits	46 123 \$	45 520 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	24 901	25 398
Communications et traduction	9 003	10 039
Frais généraux et administratifs	11 101	9 055
Amortissement des immobilisations	1 118	1 028
	46 123	45 520
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 4 - Produits électroniques

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec les informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Produits	112 116 \$	90 652 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	61 423	50 795
Communications et traduction	22 206	20 077
Frais généraux et administratifs	25 728	17 723
Amortissement des immobilisations	2 759	2 057
	112 116	90 652
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 5 - Emballages et produits de papier

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec les informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Produits	424 233 \$	409 625 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	234 071	227 874
Communications et traduction	84 624	93 569
Frais généraux et administratifs	95 025	78 955
Amortissement des immobilisations	10 513	9 227
	424 233	409 625
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 6 - Produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec les informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Produits	29 835 \$	22 393 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	14 941	11 993
Frais généraux et administratifs	8 821	5 174
Communications et traduction	5 402	4 740
Amortissement des immobilisations	671	486
	29 835	22 393
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 7 – Récipients à boisson

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec les informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Produits	561 854 \$	427 158 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	307 945	237 045
Communications et traduction	111 332	93 694
Frais généraux et administratifs	128 746	86 821
Amortissement des immobilisations	13 831	9 598
	561 854	427 158
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 8 – Piles

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec les informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Produits	13 172 \$	– \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	4 980	–
Communications et traduction	1 801	–
Frais généraux et administratifs	6 167	–
Amortissement des immobilisations	224	–
	13 172	–
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 9 – Ampoules

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec les informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Produits	13 172 \$	– \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	4 980	–
Communications et traduction	1 801	–
Frais généraux et administratifs	6 167	–
Amortissement des immobilisations	224	–
	13 172	–
	– \$	– \$



Bureau : 277, rue Main, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3A 1E1

Téléphone : 1-506-454-8473 • 1-888-322-8473 (Sans frais)

Télécopieur : 1-506-454-8471

Courriel : info@recyclenb.com

Adresse postale : C.P. 308, station A, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4Y9

Site Web : www.recyclenb.com

Facebook : www.facebook.com/RecycleNB